



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación



## COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Sixième session

Rome, 19-30 juin 1995

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. **Election du Président et des Vice-Présidents**
2. **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session**

Lors de son examen, à sa première session extraordinaire, de l'ordre du jour provisoire de la présente session, la Commission a déclaré "que les points 7 et 8 devront bénéficier d'une attention prioritaire" et elle a souligné la nécessité "de comprimer dans la mesure du possible d'autres points de l'ordre du jour pour permettre de se concentrer sur ces négociations importantes".

3. **Rapports du Groupe de travail**

Les rapports de la neuvième session du groupe de travail (11-12 mai 1994) et de sa première session extraordinaire (3-4 novembre 1994) ont été examinés par la Commission à sa session extraordinaire (7-11 novembre 1994) et sont annexés à son rapport.

La Commission examinera le rapport du Président de la dixième session du Groupe de travail (3-5 mai 1995). A sa première session extraordinaire, la Commission était convenue que cette session du Groupe de travail devait "préparer les travaux de la Commission pour les futures négociations" sur la révision de l'Engagement international et "examiner, entre autres, les Articles 3, Portée; 11, Accès; et 12, Droits des agriculteurs", ainsi qu'"examiner les progrès réalisés et fournir des orientations pour les travaux futurs de la Conférence internationale et Programme pour les ressources phytogénétiques". Le rapport du Président du Groupe de travail figure dans le document CPGR-6/95/2.

4. **Révision du mandat et des procédures du Groupe de travail, et élection de son Bureau**

A sa cinquième session, la Commission a demandé au Secrétariat de préparer, pour sa prochaine session, un projet de Statuts du Groupe de travail, comprenant son mandat, sa composition et la fréquence de ses réunions. A sa neuvième session, le Groupe de travail a examiné un document sur ce sujet et recommandé que cette question, ainsi que les

observations du groupe y relatives soient examinées par la Commission. Le document mis à jour est publié sous la cote CPGR-6/95/3.

5. **Rapport intérimaire sur le système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

Le développement du Système mondial est coordonné, supervisé et suivi par la Commission. Outre la Commission et l'Engagement, le Système mondial couvre des accords internationaux sur les banques de gènes; les codes de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique et pour les biotechnologies végétales; un système mondial d'information et d'alerte rapide; un réseau international de collections *ex situ* placé sous les auspices de la FAO et un réseau de zones de conservation *in situ*; ainsi que des rapports périodiques sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et un plan-chenille d'action mondial. La mise en place de certains de ces éléments n'est pas encore achevée. Le Système mondial requiert la collaboration d'un certain nombre d'unités de la FAO, en particulier AGP, FOR et LEG.

Le document CPGR-6/95/4 donne un aperçu général du Système mondial et décrit les progrès réalisés depuis la dernière session ordinaire de la Commission dans l'élaboration et la mise en place de ses éléments, en faisant référence, le cas échéant, à d'autres documents dont la Commission est saisie qui contiennent des renseignements plus détaillés sur certains éléments spécifiques. Il donne ainsi le contexte général des débats de la sixième session de la Commission des ressources phylogénétiques et illustre les relations qui existent entre les différentes questions inscrites à son ordre du jour.

6. **Rapports, programmes et activités sur les ressources phylogénétiques**

La Commission reçoit des rapports sur les programmes et activités dans le domaine des ressources phylogénétiques aux fins de l'alimentation et de l'agriculture provenant d'organisations internationales telles que le Secrétariat de la FAO, le PNUE, l'UNESCO, l'ONUDI, le Secrétariat du Commonwealth, l'UICN, le WWF, le RAFI et le GRAIN, ainsi que du CIRP (qui est devenu l'Institut international des ressources phylogénétiques - IPGRI) et de dix autres centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI, qui ont fait rapport à la dernière session ordinaire. La Commission a encouragé ces organisations à soumettre de nouveaux rapports à ses futures sessions et a demandé au Secrétariat d'inviter d'autres organisations internationales à en présenter également. Les rapports qui sont parvenus à temps pour être imprimés figurent dans le document CPGR-6/95/5; d'autres rapports pourront être présentés oralement pendant la session.

7. **Rapport intérimaire sur la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques**

Le document CPGR-6/95/6 fait le point des préparatifs de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques. Un projet d'ordre du jour provisoire pour la Conférence technique sera également soumis à la Commission pour examen. Comme l'a demandé la Commission à sa première session extraordinaire, deux autres documents seront disponibles, ainsi que spécifié ci-dessous.

7.1 **Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde**

La Commission aura l'occasion d'examiner un plan général du Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde. Le document CPGR-6/95/10 propose une structure pour ce rapport et donne une liste indicative de son contenu.

## 7.2 Plan d'action mondial

La Commission aura également à sa disposition une ébauche du Plan d'action mondial. Le document CPGR-6/95/11 propose une structure pour le Plan d'action mondial, indique le type d'activités que pourrait recouvrir ce Plan et examine les problèmes qui se poseront à propos de sa mise en oeuvre.

## 8. Poursuite des négociations pour la révision de l'Engagement international

La Commission, à sa première session extraordinaire, a entamé la **phase I** de la révision de l'Engagement international - c'est-à-dire l'intégration des annexes dans le texte principal de l'Engagement et l'harmonisation de l'Engagement avec la Convention sur la diversité biologique. Elle a décidé de prendre pour base de ses travaux le texte qui figure, dans une présentation révisée, dans le document CPGR-Ex1/94/4 Alt. La Commission a fait des observations sur la structure des documents et formulé des propositions de modification du texte (remplacement de certains passages et nouveau libellé); elle a également identifié les questions qui appellent de nouvelles négociations. La Commission est convenue qu'un nouveau projet de l'Engagement international, incorporant toutes les suggestions faites par des membres de la Commission, devrait être préparé par le Secrétariat pour les négociations. Elle a également demandé que le nouveau projet présente, sur deux colonnes parallèles, le texte de l'Engagement et les dispositions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique, afin de faciliter le travail qu'elle devra effectuer à sa sixième session. Le nouveau projet, ainsi établi, est présenté dans le document CPGR-6/95/7. Pour que le document CPGR-6/95/7 reste concis, le Secrétariat n'y a pas fait figurer tous les renseignements utiles contenus dans le document CPGR-Ex1/94/4 Alt. (par exemple les observations et propositions formulées par le Groupe de travail à sa neuvième session et les éclaircissements et notes du Secrétariat). Pour cette raison, le document CPGR-Ex1/94/4 Alt. est également mis à la disposition de la Commission à sa sixième session, à titre de document d'information, sous la cote CPGR-6/95/Inf.2.

A sa première session extraordinaire, la Commission des ressources phytogénétiques n'a pas eu le temps d'examiner la **phase II** de la révision de l'Engagement international: conditions d'accès aux ressources génétiques et droits des agriculteurs. Les documents, qui ont été établis par le Secrétariat pour faciliter les délibérations de la Commission sur ces questions, seront donc à nouveau mis à la disposition de la Commission à sa sixième session: il s'agit des documents CPGR-6/95/8 (précédemment CPGR-Ex1/94/5), CPGR-6/95/8 Supp. (précédemment CPGR-Ex1/94/5 Supp.) et CPGR-6/95/8 Annexe (précédemment CPGR-Ex1/94/5 Annexe). Le document CPGR-Ex1/94/3, qui donne le contexte général, une information de base et la procédure proposée pour la révision de l'Engagement international, sera également disponible sous la cote CPGR-6/95/Inf.1.

La Commission examinera peut-être aussi le document CPGR/95/8, qui traite de diverses questions institutionnelles et juridiques concernant la **phase III**.

## 9. Rapports intérimaires sur l'élaboration d'autres accords internationaux:

### 9.1 Codes de conduite

Le Code de conduite pour la collecte et le transfert de matériel génétique végétal a été adopté par la Conférence en 1993. Conformément aux dispositions du Code, la Commission et les autorités nationales compétentes devraient, périodiquement, passer en revue son application.

A sa cinquième session, la Commission a examiné un projet préliminaire de code de conduite sur les biotechnologies végétales, dans la mesure où elles affectent la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques. Elle a recommandé que l'élément du Code de conduite relatif à la prévention des risques biotechnologiques constitue un apport aux travaux de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui envisage actuellement la possibilité d'élaborer un protocole sur la prévention des risques biotechnologiques pour la Convention, et a suggéré que la FAO élabore ultérieurement les autres éléments du Code, à la lumière de ses orientations.

Des rapports intérimaires sur les deux Codes figurent dans le document CPGR-6/95/4.

#### **9.2 Réseau international de collections *ex situ* placé sous les auspices et/ou la juridiction de la FAO**

Ce réseau est développé dans le cadre du Système mondial sur les ressources phylogénétiques, conformément aux dispositions de l'Article 7.1 de l'Engagement international. Plus de 30 pays et 13 institutions ont offert de mettre leurs collections dans le réseau. En 1994, la FAO et 12 CIRA du GCRAI ont signé des accords par lesquels ils placent leurs collections sous les auspices de la FAO. Le document CPGR-6/95/12 signale les progrès réalisés dans la mise en place de ce réseau.

#### **10. Travaux futurs de la Commission**

Lors de l'élaboration de l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session, la Commission pourra notamment souhaiter:

- i) faire le point des progrès réalisés dans la révision de l'Engagement international et examiner les priorités et l'organisation du travail en vue d'achever cette tâche; et
- ii) envisager les mesures à prendre en vue de la révision du projet de Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et de Plan d'action mondial, qui sera soumis à la quatrième Conférence technique internationale.

#### **11. Autres questions**

#### **12. Date et lieu de la prochaine session**